

Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA)

[www.regoa.org](http://www.regoa.org)

---

Plan d'actions

**Mesures génératrices de l'emploi  
dans le secteur de l'artisanat  
par rapport au cadre stratégique  
de lutte contre la pauvreté (DSRP)**

[www.proafrica.org/ppte](http://www.proafrica.org/ppte)

Conakry - Labé - Kindia - Mamou - Kankan - N'Zérékoré

Avril 2002

---

Une action conjointe:

Réseau Guinéen des  
Organisations d'Artisans (REGOA)



Coopération Allemande  
au Développement (GTZ)

# Sommaire

<b>Introduction</b> .....	1
<b>1. Objectif de notre action</b> .....	2
<b>2. Le processus de formulation du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP)</b> .....	2
2.1 Les structures d'état impliquées .....	2
2.2 L'impératif de la participation des populations concernées .....	3
2.3 Aperçu de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté dans le document DSRP, notamment au niveau du secteur de l'artisanat.....	4
2.4 Les propositions complémentaires des organisations d'artisans.....	4
• Importance du secteur de l'artisanat dans la lutte contre la pauvreté (chapitre "Secteurs porteurs" du DSRP).....	4
• Matrice des grandes axes d'intervention au secteur de l'artisanat (annexes du DSRP) .....	6
2.5 Les résultats obtenus à l'état actuel.....	9
<b>3. La phase de mise en oeuvre du DSRP</b> .....	10
3.1 La Cellule de suivi évaluation du DSRP.....	10
3.2 La procédure de la mise en oeuvre .....	10
3.3 Les organisations d'artisans impliquées .....	11
3.3.1 La création du Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA) .....	11
3.3.2 Les organisations interprofessionnelles membres .....	11
3.4 Le résumé des plans d'actions des structures d'artisans par rapport au cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté .....	11
<b>4. La récapitulation des propositions pour la première phase DSRP de trois ans</b> .....	14
4.1 Récapitulation par actions .....	14
4.2 Récapitulation par structures .....	16
<b>5. Le suivi évaluation de l'impact de la mise en oeuvre du DSRP</b> .....	18
5.1 Stratégies de concertation et de lobbying .....	18
5.2 Indicateurs d'évaluation .....	18

## **Annexes**

- Convention de création du Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans
- Plan d'actions du REGOA 2002

### Plans d'actions

- Plan d'actions de la Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL);
- Plan d'actions de la Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi);
- Plan d'actions de la Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré (FEPAN);
- Plan d'actions de l'Union Régionale Interprofessionnelle des Artisans de Kankan (URIPAK);
- Plan d'actions La Fédération Préfectorale des Artisans de Mamou (FEPAMA);
- Plan d'actions La Fédération Nationale des Artisans de Guinée. (FENAG) ;

Récapitulation des plans d'actions

## Introduction

L'initiative internationale pour l'allégement de la dette des pays pauvres très endettés (dite initiative PPTE) impulsée par le FMI et la Banque mondiale avec la participation des pays industrialisés prévoit l'octroi d'une remise de dette aux PPTE dont le service de la dette représente plus de 150 % du produit de leurs exportations. L'objectif est de ramener le service de la dette à un niveau acceptable ne freinant pas trop lourdement le développement de ces pays.

Les critères devant être satisfaits pour obtenir un allégement de la dette sont la mise en œuvre réussie d'un programme de stabilisation et de réforme économique ainsi que l'élaboration d'un Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP), stratégie à partir de laquelle seront investis les fonds libérés par l'allégement de la dette.

En effet, il est important que les fonds de l'initiative PPTE ne soient pas seulement investis dans des mesures de politique sociale, mais également dans des projets sectoriels aptes à promouvoir l'économie et l'emploi, tel que le secteur de l'artisanat.

C'est dans cette optique que les structures interprofessionnelles d'artisans se sont retrouvées à Labé (octobre 2001) et à Kindia (avril 2002) pour définir des stratégies pour la participation de leur secteur au processus de lutte contre la pauvreté et valider les plans d'actions élaborés dans le cadre du DSRP. Il convient de préciser qu'au terme des travaux de l'atelier de Labé en octobre 2001, un canevas a été adopté pour l'élaboration des plans d'actions par chaque structure d'artisans. Ce qui a permis aux structures d'organiser des ateliers en vue de recueillir les besoins des organisations membres et de planifier des activités pour une période de trois ans. Ces activités vont contribuer à la réduction de la pauvreté.

Les différentes rencontres des structures interprofessionnelles d'artisans ont permis la production du présent document. Au nombre de ces structures, il s'agit de :

- La Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL);
- La Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi);
- La Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré (FEPAN);
- L'Union Régionale Interprofessionnelle des Artisans de Kankan (URIPAK);
- La Fédération Préfectorale des Artisans de Mamou (FEPAMA);
- La Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG).

## **1. Objectif de notre action**

Un emploi du temps de dix mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2001 au 30 avril 2002 a été prévu pour cette action.

### **Objectif de l'action**

L'objectif de l'action est formulé comme suit :

- Des organisations du secteur privé de l'économie, en particulier organisations professionnelles des petites et moyennes entreprises sont en mesure de faire valoir leur position dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté (DSRP) sous forme de stratégies pour la promotion de l'économie et de l'emploi.

### **Résultat 1 :**

Les structures ont développé dans des documents stratégiques leur intervention pour la promotion de l'économie et de l'emploi. Cette intervention a été rendue opérationnelle dans des plans d'action.

### **Résultat 2 :**

Des stratégies pour l'amélioration du contexte économique et la promotion de l'emploi sont élaborées en adéquation avec les cadres stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP).

### **Résultat 3 :**

Des stratégies en vue d'un lobbying des structures dans le processus national et international de dialogue et de décision de l'ensemble du processus PPTTE sont développées.

## **Poursuite des actions au terme de la promotion et de la capitalisation des résultats**

Au terme de l'action, les structures interviennent à titre autonome auprès de l'administration nationale et du gouvernement afin de faire intégrer leurs documents stratégiques dans le débat national sur la lutte contre la pauvreté menée dans le cadre de l'initiative PPTTE, l'objectif étant d'assurer une collaboration permanente avec les institutions impliquées à l'initiative PPTTE et d'en tirer des avantages éventuels pour la réalisation des interventions des fédérations.

## **2. Le processus de formulation du Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP)**

Le processus de formulation du document stratégique de réduction de la pauvreté s'articule autour des acteurs impliqués et de leurs propositions.

### **2.1. Les structures d'état impliquées**

Plusieurs types d'espaces de concertation ont été exploités pour animer le processus de participation de différents acteurs à la formulation du DSRP : comités interministériels, groupes thématiques, ateliers et autres rencontres de réflexion.

Les structures d'état impliquées sont ainsi relativement nombreuses, qui vont des ministères aux sections en passant par les directions et les bureaux, des programmes aux projets en passant par les instituts. Cependant, il s'agit ici d'évoquer les structures d'état jugées être les plus importantes pour le développement de l'artisanat.

Il y a certes une Commission DRSP, mais les structures d'état sont surtout les suivantes :

- Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) avec sa Direction Nationale du Budget (DNB)
- Secrétariat d'Etat au Plan avec la Direction Nationale du Plan (DNP), la Direction Nationale des Statistiques
- Ministère du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Artisanat (MTHA)
- Office de Promotion de Développement de l'Artisanat (OPDA)

## **2.2 L'impératif de la participation des populations concernées**

Selon les conceptions de la communauté des bailleurs de fonds internationaux, les stratégies de réduction de la pauvreté d'un pays doivent être le fruit d'un large dialogue public faisant intervenir notamment les organisations de la société civile et celles de l'économie privée. Or, dans de nombreux pays dont la Guinée, le Mali et le Bénin, le processus de définition de ces stratégies est dominé dans une large mesure par les gouvernements et la communauté des bailleurs de fonds, sans association suffisante de la population.

Il y a à cela deux raisons : d'une part, les structures de dialogue entre les différents groupes de population et le gouvernement ne sont pas suffisamment développées, et d'autre part, les organisations de la société civile et de l'économie privée ainsi que leurs membres n'essaient pas encore assez activement d'influer sur le processus.

Il y avait donc des corrections à faire.

Le Gouvernement Guinéen a alors décidé de faire de la participation le socle du processus. Ainsi, au niveau central, l'exercice d'élaboration du DSRP a requis la contribution de tous les acteurs (Gouvernement, Institutions républicaines, Université, ONG, organisations professionnelles et syndicales, partenaires au développement) dans les réflexions au sein des équipes techniques (comités interministériels, groupes thématiques) ainsi que dans la dynamique des concertations engagées.

Au niveau de la base, trois séries de consultations ont été organisées, permettant aux populations, notamment les couches les plus vulnérables, d'orienter le choix des objectifs à atteindre et des stratégies à mettre en place, de partager, d'amender et de valider les DSRP intérimaire et final.

S'agissant du secteur de l'artisanat, la formulation des stratégies a été essentiellement marquée par trois étapes essentielles :

- l'élaboration par les artisans d'un document et d'une matrice des grands axes d'intervention à insérer dans le DSRP
- les propositions de plans d'actions pour la lutte contre la pauvreté, propositions formulées lors de différents ateliers de proximité organisés par les structures d'artisans
- la définition d'actions prioritaires pour la première phase de trois ans;

- la création d'un Réseau d'Organisations d'Artisans (REGOA), censé jouer le rôle d'interlocuteur auprès du Gouvernement et de la Cellule de suivi évaluation de la mise en œuvre du DSRP.

### **2.3 Aperçu de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté dans le document DSRP, notamment au niveau du secteur de l'artisanat**

Il est envisagé une stratégie globale de développement qui s'articule autour de trois axes principaux :

- L'accélération de la croissance économique ;
- Le développement des services de base et l'accès équitable à ces services ;
- L'amélioration de la gouvernance et le renforcement du cadre institutionnel et humain.

Le Gouvernement est conscient que la croissance de l'économie nationale n'est pas suffisante pour réduire la pauvreté. Pour être déterminante à la lutte contre la pauvreté, cette croissance doit être porteuse de larges opportunités d'emplois et de revenus en faveur des pauvres qui vivent en majorité en zones rurales.

A cet effet, les efforts du Gouvernement seront portés en priorité sur le secteur rural comme source de croissance grâce à son potentiel de développement.

La croissance sera également portée par le secteur minier et le secteur touristique et artisanal respectivement grâce à l'intensification de l'exploitation minière et à la promotion des PME/PMI.

### **2.4 Les propositions complémentaires des organisations d'artisans**

Ces propositions complémentaires concernent essentiellement l'importance du secteur de l'artisanat dans la lutte contre la pauvreté et la matrice des grands axes d'intervention au secteur de l'artisanat.

#### **2.4.1 Importance du secteur de l'artisanat dans la lutte contre la pauvreté**

L'artisanat joue un rôle régulateur de premier plan dans le développement socio-économique du pays et représente une part importante de l'activité économique. C'est pourquoi il importe que la stratégie de lutte contre la pauvreté passe aussi par la valorisation du potentiel artisanal guinéen. Ce secteur occupe environ 15% de la population guinéenne active et il s'oriente vers une frange importante de pauvres qui vivent dans les milieux urbain et rural. Son apport au produit intérieur brut (PIB) est important et il constitue un secteur avec une haute intensité de main d'œuvre. Sa contribution à la fourniture de biens et services à faible coût, à la formation professionnelle des groupes défavorisés (jeunes, femmes, handicapés) et à la création d'emplois et de revenus est évidente. Il est admis que le secteur fournit plus 40% de la production manufacturière. L'artisanat permet également à l'Etat d'économiser une part importante de devises à travers la production intérieure de certains biens et de financer les secteurs sociaux non productifs.

Il représente un secteur transversal et régulateur par rapport aux autres secteurs de l'économie nationale :

- base du développement de l'industrie à travers la sous-traitance, la mise à disposition de produits semi-finis ;

- apport aux travaux de construction et d'équipement des infrastructures sociales (écoles, centres de santé) ainsi qu'à la protection de l'environnement (fourniture de foyers améliorés, de grillage, de briques en terre stabilisée) ;
- support indispensable de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche par la fourniture des petits équipements et la conservation, la transformation et la valorisation de certains produits ;
- complément du tourisme (objets d'art), du transport (entretien et réparation), et du commerce (échanges commerciaux).

L'artisanat est, à juste raison, un des secteurs prioritaires de l'Etat aussi bien pour la création des emplois que des richesses. Il ressort, par conséquent que l'artisanat est et demeure un secteur productif capable de jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la pauvreté. Pour atteindre cet objectif, les contraintes qui freinent le développement du secteur doivent être non seulement analysées mais aussi levées.

Les **principales stratégies** s'articulent autour :

- de l'application du code de l'artisanat (finalisation des textes, traduction en langues nationales, diffusion) ;
- de la création de chambres de métiers ;
- de la mise en place d'un système de financement adapté au secteur de l'artisanat ;
- du renforcement des capacités des artisans ;
- de l'amélioration des conditions d'apprentissage ;
- de l'appui à la création d'infrastructures (villages artisanaux, maison de l'artisanat) ;
- du renforcement de la prise en compte de la dimension genre dans le processus de promotion de l'artisanat guinéen ;
- de la démultiplication à l'échelle nationale de projets d'appui à l'autopromotion des artisans.

Les domaines d'intervention envisagés dans le cadre de l'implication des organisations interprofessionnelles d'artisans à la mise en œuvre du processus de réduction de la pauvreté permettront d'atteindre les objectifs ci-après :

- les capacités professionnelles et entrepreneuriales des artisans et artisanes sont renforcées ;
- les infrastructures et les équipements sont développés ;
- l'approvisionnement en matières d'œuvre est assuré ;
- la commercialisation des produits et services artisanaux est renforcée ;
- l'accès au financement est facilité ;
- l'organisation et la structuration du secteur sont améliorées conformément à l'esprit et à la lettre du code de l'artisanat.



## 2.4.2 Matrice des grands axes d'intervention au secteur de l'artisanat

<b>Matrice des grands axes d'intervention DSRP au secteur de l'artisanat (période de 3 ans)</b>			
<b>Objectif général</b>	<b>Objectifs détaillés</b>	<b>Activités</b>	<b>Indicateurs</b>
Renforcer les capacités des artisans	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Assurer le perfectionnement technique des artisans</li> <li>2. Introduire de nouvelles technologies</li> <li>3. Alphabétiser les artisans</li> <li>4. Développer l'esprit d'entreprise, de marketing et de management</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Organiser des cours de perfectionnement technique</li> <li>1.2 Assurer une formation du type dual des apprentis</li> <li>2.1 Introduire et vulgariser de nouvelles technologies appropriées</li> <li>2.2 Organiser des voyages d'échanges d'expériences</li> <li>3.1 Organiser des cours d'alphabétisation en français et en langues nationales</li> <li>4.1 Organiser des formations en esprit d'entreprise</li> <li>4.2 Organiser des formations en management</li> <li>4.3 Organiser des formations en marketing</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 600 cours organisés, 12.000 artisans formés</li> <li>1.2 4 régions couvertes, 10 filières et 800 apprentis formés</li> <li>2.1 20 types de technologies introduites</li> <li>2.2 12 voyages organisées</li> <li>3.1 10.000 artisans alphabétisés</li> <li>4.1-4.3 <ul style="list-style-type: none"> <li>• 150 cours organisés</li> <li>• 4.500 artisans formés</li> </ul> </li> </ol>
Développer les infrastructures et équipements d'artisans	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Aménager des zones artisanales</li> <li>2. Créer des infrastructures d'artisans (villages artisanaux, maisons de l'artisanat)</li> <li>3. Créer et équiper des ateliers communs</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Signer des accords avec des services spécialisés</li> <li>1.2 Délimiter des zones artisanales</li> <li>2.1 Construire et équiper des villages artisanaux</li> <li>2.2 Construire et équiper des maisons de l'artisanat</li> <li>3.1 Construire et équiper des ateliers modèles par corps de métiers</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1-1.2 5 zones artisanales aménagées</li> <li>2.1 8 villages artisanaux construits et équipés</li> <li>2.2 10 maisons de l'artisanat construites et équipés</li> <li>3.1 20 ateliers modèles construits et équipés</li> </ol>

<p>Assurer un meilleur approvisionnement en matériels, en matières premières et en matières d'œuvre</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer les centrales d'achat</li> <li>2. Mettre en place de nouvelles centrales d'achat</li> <li>3. Diversifier les sources d'approvisionnement (fournisseurs)</li> <li>4. Obtenir des facilités pour l'importation des intrants</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Former des gérants des centrales d'achat (gestion et comptabilité)</li> <li>1.2 Augmenter les ressources financières des centrales d'achat</li> <li>1.3 Construire des magasins régionaux d'approvisionnement</li> <li>2.1 Ouvrir et approvisionner les centrales d'achat</li> <li>3.1 Identifier pour chaque corps de métier des sources d'approvisionnement</li> <li>3.2 Etablir des relations commerciales avec des fournisseurs</li> <li>4.1 Négocier des facilités pour l'importation des intrants</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 200 gérants formés</li> <li>1.2 Taux d'augmentation 20%</li> <li>1.3 5 magasins construits</li> <li>2.1 150 centrales d'achat ouvertes</li> <li>3.1 50 fournisseurs agréés</li> </ol>
<p>Améliorer le système de commercialisation des produits artisanaux</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Accroître les ventes et les relations commerciales</li> <li>2. Avoir accès aux marchés publics et privés</li> <li>3. Améliorer la promotion des produits artisanaux</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Organiser des foires artisanales régionales, nationales et internationales</li> <li>1.2 Participer aux foires nationales et internationales</li> <li>1.3 Etablir des relations commerciales avec l'extérieur</li> <li>1.4 Animer une page Web sur le secteur de l'artisanat et les PME</li> <li>2.1 Rechercher des informations relatives aux appels d'offres</li> <li>2.2 Initier les artisans aux procédures d'appels d'offres</li> <li>2.3 Négocier l'obtention des marchés publics et privés</li> <li>2.4 Sensibiliser sur le respect des dispositions législatives relatives à l'accès au marchés publics</li> <li>3.1 Editer des dépliants pour les produits artisanaux par région</li> <li>3.2 Ouvrir des vitrines pour l'exposition des produits artisanaux</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Nombre de foires organisées: <ul style="list-style-type: none"> <li>• internationale: 1</li> <li>• nationales: 2</li> <li>• régionales 2</li> </ul> </li> <li>1.2 Nombre de foires fréquentées: <ul style="list-style-type: none"> <li>• nationales: 3</li> <li>• internationales: 3</li> </ul> </li> <li>1.4 5 organisations connectées</li> <li>2.1-2.4 15 marchés obtenus</li> <li>3.1 10 dépliants publiés</li> <li>3.2 5 vitrines fonctionnelles</li> </ol>

Faciliter l'accès au financement	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Négocier une fiscalité incitative</li> <li>2. Mettre en place des caisses d'épargne et de crédit</li> <li>3. Développer le partenariat avec les institutions financières décentralisées</li> <li>4. Participer à la mise en place du Fonds de Développement des Activités Artisanales (FDAA)</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Se concerter pour proposer une assiette fiscale appropriée</li> <li>2.1 Mobiliser l'épargne locale</li> <li>2.2 Octroyer des crédits</li> <li>3.1 Signer des protocoles d'accord avec des institutions financières</li> <li>4.1 Sensibiliser les artisans à l'achat des cartes professionnelles d'artisans pour l'approvisionnement du FDAA</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 25% de réduction de la fiscalité</li> <li>2.1 10 caisses mises en place, 30.000 adhérents, 300 millions FG d'épargne</li> <li>2.2 6.000 artisans bénéficiaires de crédits</li> <li>3.1 4 accords signés</li> <li>4.1 20.000 cartes professionnelles vendues</li> </ol>
Renforcer l'organisation et la structuration du secteur de l'artisanat	<ol style="list-style-type: none"> <li>5. Dynamiser les groupements et coopératives d'artisans</li> <li>6. Appuyer l'émergence de nouvelles organisations d'artisans</li> <li>7. Appuyer la mise en place de structures interprofessionnelles d'artisans</li> <li>8. Mettre en place des chambres de métiers</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1 Sensibiliser les artisans sur le code l'artisanat et sur ses textes d'application</li> <li>2.1 Sensibiliser les artisans sur l'importance de la mise en place de structures d'artisans conformément au Code de l'Artisanat</li> <li>3.1 Organiser des ateliers de concertation aux différents niveaux (communal, préfectoral et régional)</li> <li>3.2 Organiser des cours de formation à l'auto-promotion</li> <li>3.3 Renforcer le Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA)</li> <li>4.1 Mettre en place un système de protection sociale dans le milieu artisanal</li> <li>4.2 Créer des conditions pour faciliter l'obtention des agréments</li> </ol>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1.1/2.1 <ul style="list-style-type: none"> <li>• 200 séances de sensibilisation</li> <li>• 20% de la population d'artisans touchés</li> </ul> </li> <li>3.1/3.3 <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8 structures fonctionnelles</li> <li>• 240 groupements et coopératives membres</li> <li>• 10.000 artisans regroupés</li> </ul> </li> <li>4.1 Disponibilité des résultats d'étude de faisabilité</li> </ol>

## 2.5 Les résultats obtenus à l'état actuel

L'atelier, tenu à Labé (octobre 2001) dans le cadre des mesures génératrices de l'emploi dans le secteur de l'artisanat par rapport au programme stratégique de la lutte contre la pauvreté, a mis en évidence l'absence du secteur de l'artisanat dans les actions qui doivent être financées avec les fonds issus de l'allègement de la dette. Face à cette réalité, l'atelier a élaboré un document et une matrice des grands axes d'intervention (pour une période de 3 ans) qui ont été soumis au comité de pilotage du DSRP et au département en charge de l'artisanat. Ce qui a retenu l'attention des décideurs et a contribué à l'amélioration de la version finale du DSRP. Le mérite de notre action porte essentiellement sur la prise en compte du secteur de l'artisanat dans la version finale de la stratégie de réduction de la pauvreté en Guinée. Les grandes lignes du chapitre sur l'artisanat portent sur :

- L'application du code de l'artisanat ;
- La mise en place d'un système de financement adapté au secteur de l'artisanat ;
- L'appui à la création d'infrastructures artisanales ;
- Le renforcement des capacités des artisans et l'amélioration des conditions d'apprentissage ;
- Le renforcement de la prise en compte de la dimension genre dans le processus de promotion de l'artisanat guinéen ;
- La démultiplication à l'échelle nationale des expériences des projets d'appui aux actions d'auto promotion des artisans ;
- La mise en place des chambres de métiers.

L'atelier, tenu à Kindia (avril 2002) a, quand à lui, permis aux structures interprofessionnelles de présenter et de valider leurs plans d'actions. L'atelier a également servi de cadre de rencontre pour amorcer un rapprochement entre les structures interprofessionnelles créées de la base au sommet et l'actuelle FENAG. Cette FENAG qui n'est pas conforme aux dispositions du code de l'artisanat en vigueur a eu le mérite d'avoir tant soi peu représenté et défendu les intérêts des artisans guinéens. La FENAG, suite à sa demande, a été acceptée au **Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA)**, reconnu comme un cadre d'échanges et de concertation de la problématique de l'artisanat guinéen. Ce qui augure un grand espoir pour l'entente et la compréhension entre les structures, donc pour la mise en place d'une fédération nationale représentative, légitime et légale.

Un autre résultat non moins important de l'action en général et de l'atelier de Kindia en particulier, porte sur le plan d'action du REGOA élaboré par ses membres pour la période de mai à décembre 2002. Ce plan d'action comporte les activités ci-après :

- a. Installation du secrétariat du REGOA à la maison artisanale de Kindia ;
- b. Vulgarisation du code de l'artisanat et de ses textes d'application auprès des décideurs politiques et administratifs, des institutions d'appui au développement et des artisans ;
- c. Organisation d'une quinzaine commerciale de produits artisanaux au Musée National de Conakry dans la période du 15 mai au 15 juin 2002 ;
- d. Edition d'un dépliant REGOA et publication d'un CD-Rom REGOA ;
- e. Diffusion des règles de fonctionnement du REGOA ;
- f. Organisation de séminaires de formation (auto organisation, montage de projet et de requête de financement, procédures d'appels d'offres des marchés publics,...) ;
- g. Organisation d'ateliers d'échanges et de concertation entre les structures interprofessionnelles d'artisans ;
- h. Recherche de financement pour le renforcement de l'auto organisation et de la structuration de l'artisanat guinéen,

- i. Participation à la mise œuvre du DSRP ;
- j. Organisation d'une conférence sur les possibilités de collaboration entre les organisations d'artisans et les partenaires au développement en Guinée.

La réalisation de ce plan d'actions du REGOA contribuera, sans doute au renforcement de la reconnaissance du rôle de l'artisanat dans le développement socio-économique et dans la lutte contre la pauvreté ainsi qu'à l'amélioration des conditions cadres

Les artisans ont bon espoir et leur implication dans la formulation du document (DSRP) a été et demeure une forme de motivation très importante. De la même manière il est souhaitable et vivement recommandé que les artisans soient associés à la mise en œuvre. Ainsi le Président du comité DSRP a invité les organisations d'artisans à participer à l'atelier national de la mise en oeuvre du DSRP du 6 au 7 mai à Conakry.

### **3. La phase de mise en oeuvre du DSRP**

La mise en œuvre du DRSP au niveau de l'artisanat est un processus qui repose sur les institutions étatiques (déjà mentionnées au point 2) et les structures interprofessionnelles d'artisans. Elle privilégie le dialogue, l'approche participative, l'appropriation de la stratégie et la responsabilisation des acteurs.

#### **3.1 La cellule de suivi-évaluation du DSRP**

Le groupe thématique suivi-évaluation vient d'être mis en place. Il est appelé à jouer un rôle capital dans le processus de mise en œuvre du DSRP. La présence d'un cadre de l'Office de Promotion et de Développement de l'Artisanat au sein de cette cellule pourrait constituer un atout pour les artisans et pour le caractère participatif du DSRP.

#### **3.2 La procédure de mise œuvre**

Après la finalisation et l'adoption du document de stratégie de réduction de la pauvreté par le Gouvernement, l'étude des conditions de sa mise en œuvre efficace constitue un enjeu principal et une étape importante pour atteindre l'objectif visé. C'est dans ce contexte, qu'un atelier national sur la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté doit être organisé par le Gouvernement les 06 et 07 mai 2002. Il a pour objectif principal la définition des meilleures conditions de mise en œuvre de la stratégie. L'atelier s'attachera particulièrement à l'identification des contraintes et conditions déterminantes pour la mise en œuvre efficace de la stratégie au plan institutionnel, technique, humain et financier et à préciser le rôle et la responsabilité de chaque acteur (Gouvernement, institutions républicaines, ONG, organisations professionnelles et syndicales, populations et partenaires au développement). Le principe de la participation et de la concertation sera appliqué et respecté à l'image du processus de formulation.

Les résultats des travaux de cet atelier permettront aux artisans d'avoir une meilleure compréhension des contraintes et exigences liées à la mise en œuvre efficace de la stratégie et une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs responsabilités dans la réussite de la stratégie.

### **3.3 Les organisations d'artisans impliquées**

#### **3.3.1 La création du Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA)**

Lors de la rencontre, dans le cadre des mesures de lutte contre la pauvreté à Labé au mois d'octobre 2001, les organisations ont proclamé une convention pour la création d'un réseau, le Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA).

Le Réseau interprofessionnel poursuit les objectifs ci-après :

- Renforcer la concertation et les échanges d'expériences ;
- Promouvoir et développer l'esprit d'auto promotion des artisans guinéens ;
- Œuvrer à la reconnaissance de l'importance de plus en plus grande de l'artisanat dans le processus du développement économique et social de la Guinée ;
- Renforcer la participation des artisans au processus de lutte contre la pauvreté ;
- Œuvrer au respect strict des dispositions du Code de l'artisanat et de ses textes d'application ;
- Œuvrer au renforcement de l'organisation et de la structuration de l'artisanat en Guinée.

Ce réseau entend respecter le principe de la porte ouverte et de la liberté d'adhésion à toute autre organisation interprofessionnelle d'artisans du pays.

#### **3.3.2 Les organisations interprofessionnelles membres**

Dans un premier temps, ce Réseau a été mis en place par quatre structures interprofessionnelles qui se rencontraient régulièrement pour des échanges d'expériences depuis plusieurs années.

Ces structures interprofessionnelles sont les suivantes :

- la Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL);
- la Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi);
- la Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré (FEPAN);
- l'Union Régionale Interprofessionnelle des Artisans de Kankan (URIPAK);

Cependant, étant donné le principe de la porte ouverte, le Réseau est censé accueillir toute autre organisation interprofessionnelle d'artisans qui veut contribuer au développement du secteur de l'artisanat en Guinée.

C'est ainsi que la Fédération Préfectorale des Artisans de Mamou (FEPAMA) et la Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG) ont décidé d'intégrer le Réseau.

#### **3.4. Le résumé des plans d'actions des structures d'artisans par rapport au cadre stratégique de la lutte contre la pauvreté**

Cinq plans d'actions de structures artisanales étaient initialement attendus ; finalement, six plans d'actions de six structures artisanales ont été enregistrés. Il convient de préciser que ces plans d'actions sont indicatifs et ne concernent que les structures interprofessionnelles

existantes. Au fur et à mesure de la création de nouvelles structures, d'autres plans d'actions seront élaborés par les artisans et soumis aux décideurs du DSRP pour financement.

Les structures, ayant élaboré les plans d'actions, sont les suivantes :

- la Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL);
- la Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi);
- la Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré (FEPAN);
- l'Union Régionale Interprofessionnelle des Artisans de Kankan (URIPAK);
- la Fédération Préfectorale des Artisans de Mamou (FEPAMA);
- la Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG).

#### **Pour le plan d'actions de la Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL)**

La mise en place d'infrastructures et équipements adéquats accroît la capacité d'échanges et de qualification, augmente le rendement ainsi que la productivité des entreprises artisanales, diminue les coûts de production de biens et de prestation de services et améliore les revenus des artisans et artisanes;

L'organisation des artisans et artisanes de la région de Labé et même d'autres préfectures leur confère une représentativité plus forte, un dynamisme plus marqué et une plus grande capacité de défense de leurs droits et de promotion de leurs intérêts, et ce en vue d'améliorer leurs conditions de travail et de vie ; cette amélioration doit se concrétiser par une augmentation du revenu et par la lutte contre la pauvreté.

#### **Pour le plan d'actions de la Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi)**

La réalisation du plan d'actions de la Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi) permettra la création d'emplois afin d'absorber la main d'œuvre dans les villes.

La caisse d'épargne et de crédit, par exemple, en tant qu'instrument financier de proximité, servirait à la mobilisation de l'épargne et à l'octroi des crédits en tenant compte des spécificités du secteur de l'artisanat. Ce qui contribuerait à l'amélioration des conditions de travail des entreprises artisanales.

Le renforcement des compétences par le biais de la qualification professionnelle des artisans de Coyah, Dubréka, Forécariah, Fria, améliore la qualité des produits et services; ce qui facilite leur écoulement et se traduit par une augmentation des revenus. Les mesures de promotion commerciale vont également contribuer à l'accroissement réel des ventes. Ce qui concourt à l'amélioration des revenus des artisans et à la réduction de la pauvreté.

#### **Pour le plan d'actions la Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré (FEPAN)**

Le plan d'actions de la Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré (FEPAN) constitue une bonne opportunité pour l'auto organisation des artisans, la facilitation de l'accès au financement et l'amélioration de l'approvisionnement en matières premières et d'œuvre permettant ainsi la valorisation du potentiel artisanal. Ce qui peut se traduire par une meilleure vente des produits et services artisanaux. L'appui à l'auto organisation et la vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'application dans toute la région forestière donnent la possibilité aux artisans de réaliser des actions communes rentables et de bénéficier des avantages offerts par le code. L'établissement d'un approvisionnement régulier et moins coûteux permettrait sans doute l'accroissement du revenu des artisans.

### **Pour le plan d'actions de l'Union Interprofessionnelle des Artisans de Kankan (URIPAK)**

Les actions de renforcement des capacités professionnelles des artisans, l'amélioration de l'approvisionnement en matières premières et d'œuvre, la promotion commerciale, et la vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'application accompagnent le processus d'autopromotion des artisans ; ce qui permettra au secteur de créer plus d'emplois et de richesses. L'amélioration des revenus des entreprises artisanales pourrait attirer les jeunes sans emploi vers le secteur de l'artisanat.

### **Pour le plan d'actions de la Fédération Préfectorale des Artisans de Mamou (FEPAMA)**

L'organisation et la structuration du secteur de l'artisanat facilitent l'organisation de sessions de formation et de perfectionnement pour la qualification professionnelle des artisans, partant, la réflexion sur des problèmes communs et des approches de solutions : parmi ces problèmes, il y a évidemment la faiblesse des revenus.

Le renforcement des capacités des artisans passe également par l'introduction de nouvelles technologies et rend les artisans plus sûrs d'eux-mêmes et donc plus ambitieux. L'amélioration des systèmes d'approvisionnement (mise en place d'une centrale d'achat pour les saponificatrices – une cuve pour l'huile de palmiste -) et des équipements collectifs (une machine combinée pour les menuisiers) permet de faire des économies d'échelle qui rendent les produits plus compétitifs .

### **Pour le plan d'actions de la Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG)**

L'appui à l'auto organisation, la vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'application et la formation sur les techniques de négociation et les procédures d'appel d'offres des marchés constituent des actions prioritaires pour les artisans de Conakry. L'ouverture de magasins pour l'approvisionnement collectif (dépôt de bois pour les menuisiers et tapissiers, mercerie pour les couturiers et brodeuses) représente une action d'une grande portée pour la réduction des coûts et l'augmentation des bénéfices. L'organisation de foires artisanales, de semaines d'exposition et de journées commerciales des produits artisanaux constituent des actions susceptibles de renforcer les ventes et partant, d'augmenter les revenus. Les mesures d'accompagnement relatives au développement des infrastructures (village artisanal) contribuent aussi au renforcement de la promotion commerciale.



## 4. Récapitulation des propositions pour la première phase DSRP

### 4.1 Récapitulation par actions

Il s'agit ici d'un choix limité d'actions prioritaires pour la première période de trois ans. Ces actions, contribuent à la lutte contre la pauvreté.

Titre de l'action	Justification	Budget (FG)
Auto-organisation des artisans	Les artisans soulignent « le manque d'unité » et « le faible niveau d'organisation à grande échelle pour une plus grande représentativité et pour la promotion de leurs intérêts ». Or ils sont conscients que le processus à déclencher devra partir des organisations à la base jusqu'aux structures faïtières.	106.000.000 FG
Vulgarisation du code de l'artisanat	Les artisans se répartissent dans deux camps : ceux qui ignorent le contenu du code et ceux qui lui reconnaissent beaucoup d'avantages pour le secteur. Tous déplorent la non-diffusion du contenu du code et donc l'absence d'application. C'est une perte énorme pour les artisans.	96.000.000 FG
Formation et perfectionnement technique	Les artisans évoquent de façon constante les problèmes suivants : ⇒ la concurrence déloyale des produits importés ⇒ la faiblesse de leurs revenus ⇒ le manque de voyages d'échanges professionnels ⇒ le faible niveau de formation technique C'est ainsi qu'ils planifient des cours de formation et de perfectionnement technique pour renforcer leurs compétences en gestion et capacités techniques, améliorer la qualité de leurs produits et ainsi reprendre une partie du marché.	170.000.000 FG
Introduction de nouvelles technologies	Les artisans jugent leur équipement actuel comme étant « vétuste et précaire ». Les mesures correctives retenues consistent en investissement et en introduction de nouvelles technologies appropriées pouvant améliorer les conditions de travail et la qualité des produits.	33.000.000 FG
Alphabétisation	L'analphabétisme est considéré comme un fléau dans l'ensemble du pays. Et au niveau des artisans, cet analphabétisme est un facteur limitant à la fois pour certains cours de perfectionnement technique et pour l'utilisation d'outils de gestion : cela justifie ce besoin d'un programme d'alphabétisation.	62.000.000 FG
Approvisionnement	Les coûts élevés des matières premières et d'œuvre d'une part des équipements de l'autre réduisent les bénéfices, donc les revenus des artisans. C'est pourquoi, les artisans entendent mettre en place des centrales d'approvisionnement et des équipements collectifs pour assurer un approvisionnement régulier et à faible coût.	190.000.000 FG

Renforcement des systèmes d'épargne et de crédit	Il y a « faiblesse des revenus » ou « manque de ressources financières » et donc problème pour financer les approvisionnements et les investissements chez la majorité des artisans ; il y a aussi « difficulté d'accès au crédit » et même « manque de culture d'épargne et de crédit ». Il faut alors développer les systèmes d'épargne et de crédit.	386.000.000 FG
Commercialisation des produits et services artisanaux	Les artisans rencontrent d'énormes difficultés pour l'écoulement de leurs produits et services. Les mesures commerciales restent assez limitées. Ce qui constitue un manque à gagner qui joue directement sur le revenu des artisans. La participation aux foires internationales et l'organisation de foires artisanales, de semaines d'exposition, de défilés de mode ainsi que l'application des dispositions du code sur l'accès aux marchés publics restent, à plus d'un titre salutaires.	217.000.000 FG
Infrastructures et équipements	Les artisans éprouvent un besoin énorme d'avoir un espace commun pouvant abriter des réunions, favoriser des sessions de formation et d'alphabétisation, des rencontres d'échanges, servir de lieu de production et offrir un cadre approprié pour l'exposition-vente des produits. Les ateliers modèles permettent aussi aux artisans de réaliser certains travaux de finition, de créer de nouveaux produits et de gagner une grande part du marché.	340.000.000 FG
<b>Total</b>		<b>1.600.000.000 FG</b>

## 4.2 Récapitulation par structures d'artisans

Structure	Action	Budget (FG)
<b>Fédération Régionale des Artisans de Kindia</b>	<p>Mise en place d'une caisse d'épargne et de crédit.</p> <p>Qualification professionnelle des artisans de la région (Coyah, Dubréka, Forécariah, Téliélé, Fria) et des préfectures de Boffa et de Boké.</p> <p>Renforcement de l'auto-organisation et de la participation aux foires.</p>	<b>300.000.000 FG</b>
<b>Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré</b>	<p>Facilitation de l'accès au financement des entreprises artisanales.</p> <p>Mise en place de centrales d'achat.</p> <p>Renforcement de l'auto-organisation et vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'application dans toutes les préfectures de la région forestière.</p> <p>Elaboration et exécution d'un programme d'alphabétisation fonctionnelle des artisans de la région.</p> <p>Participation aux foires.</p>	<b>250.000.000 FG</b>
<b>Fédération Préfectorale des Artisans de Labé</b>	<p>Construction et équipement de la maison de l'artisanat.</p> <p>Renforcement de l'auto-organisation et vulgarisation du code et ses textes d'application dans toute la région de Labé et dans les préfectures de Gaoual et de Koundara.</p> <p>Participation des artisans aux foires.</p> <p>Renforcement du programme d'alphabétisation fonctionnelle.</p>	<b>150.000.000 FG</b>
<b>Union Régionale Interprofessionnelle des Artisans de Kankan</b>	<p>Renforcement de l'auto-organisation des artisans de la région de la Haute Guinée.</p> <p>Vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'application à Siguiri, Kouroussa, Mandiana, Kérouané, Kankan.</p> <p>Amélioration de la qualification professionnelle des artisans de la région.</p> <p>Commercialisation des produits et services artisanaux (participation aux foires, organisation de foires et de défilés de mode, recherche de marchés).</p>	<b>250.000.000 FG</b>

<b>Structure</b>	<b>Actions</b>	<b>Budget</b>
<b>Fédération Préfectorale des Artisans de Mamou</b>	<p>Amélioration de la qualification professionnelle des artisans.</p> <p>Mise en place de centrales d'achat et d'équipements collectifs.</p> <p>Renforcement de l'auto-organisation et vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'application dans la région.</p> <p>Participation aux foires.</p>	<b>100.000.000 FG</b>
<b>Fédération Nationale des Artisans de Guinée</b>	<p>Renforcement de l'auto-organisation et vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'application dans les communes de la région.</p> <p>Approvisionnement en matières premières et d'œuvre.</p> <p>Commercialisation (organisation de foires artisanales, de journées d'exposition vente, de défilés de mode, formation des artisans sur les procédures d'accès aux marchés publics).</p> <p>Facilitation de l'accès au crédit.</p> <p>Construction d'un village artisanal à Conakry.</p>	<b>550.000.000 FG</b>
<b>Total</b>		<b>1.600.000.000 FG</b>

## **5. Le suivi évaluation de l'impact de la mise en oeuvre du DSRP**

Les actions prioritaires retenues tournent essentiellement autour du renforcement des capacités des artisans et de leurs organisations, de la diminution des coûts des produits et services et de l'amélioration des possibilités de vente. La préoccupation est de contourner les contraintes pour mieux contribuer à la lutte contre la pauvreté. Les actions portent sur :

- le renforcement des capacités professionnelles
- la vulgarisation de nouvelles technologies
- l'alphabétisation fonctionnelle des artisans
- l'auto-organisation des artisans
- la vulgarisation du code de l'artisanat
- le renforcement des systèmes d'épargne et de crédit
- le développement et la diversification de l'approvisionnement
- l'amélioration du niveau de commercialisation
- la mise en place d'infrastructures et d'équipements artisanaux.

### **5.1 Stratégies de concertation et de lobbying**

Pour atteindre les objectifs visés, il convient de :

- Renforcer la mise en relation entre les structures interprofessionnelles d'artisans, les institutions étatiques et les bailleurs de fonds ;
- Mettre davantage en évidence l'importance du secteur de l'artisanat dans le développement socio-économique et son rôle dans la lutte contre la pauvreté ;
- Renforcer les contacts et la concertation avec la cellule de suivi-évaluation de la mise en œuvre du DSRP ;
- Echanger régulièrement avec les décideurs politiques et administratifs en charge de la promotion et du développement de l'artisanat ;
- Susciter et développer la synergie entre les structures étatiques et les structures interprofessionnelles d'artisans ;
- Renforcer l'approche participative et impliquer les artisans aux prises de décisions ;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des actions sur la base des indicateurs convenus

### **5.2 Indicateurs d'évaluation**

L'évaluation de la réussite de la mise en œuvre du DSRP au niveau du secteur de l'artisanat doit porter sur les indicateurs ci-après :

- 15.000 artisans organisés et 30 structures interprofessionnelles mises en place à travers l'appui organisationnel du DSRP ;
- 5.000 artisans, dont 40% d'artisanes formés et alphabétisés par les actions DSRP ;
- 10 nouvelles technologies introduites et vulgarisées;
- 10 centrales d'achat ouvertes et fonctionnelles ;
- 2 foires organisées et 6 fréquentées;
- 2 caisses ouvertes avec un nombre minimum de 1000 membres par caisse ;
- 3 infrastructures artisanales construites et 2.000 artisans bénéficiant des services de ces infrastructures ;
- 5 activités génératrices de revenus des femmes sont développées ;
- 6.000 emplois (directs et indirects) créés ;
- 150.000 personnes bénéficient de revenus supplémentaires issus des actions du DSRP.

# Annexes

- Convention de création du Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA)
- Plan d'actions REGOA 2002

## **Plans d'actions - lutte contre la pauvreté**

- Plan d'actions de la Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL)
- Plan d'actions de la Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi)
- Plan d'actions de la Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré (FEPAN)
- Plan d'actions de l'Union Interprofessionnelle des Artisans de Kankan (URIPAK)
- Plan d'actions de la Fédération Préfectorale des Artisans de Mamou (FEPAMA)
- Plan d'actions de la Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG)

Récapitulation des plans d'actions

# CONVENTION

Pour la mise en place du Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans

Entre :

- La Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL) ;
- La Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAK) ;
- La Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré (FEPAN) et
- L'Union Régionale Interprofessionnelle des Artisans de Kankan (URIPAK)

Le secteur de l'artisanat représente une part importante de l'activité économique. Il joue un rôle capital dans le processus de développement en tant que prélude à l'industrialisation, en tant que support indispensable de l'agriculture, en tant que complément du commerce, du tourisme, des transports, des travaux publics et bâtiments.

La Guinée recèle un potentiel artisanal riche et varié. Sa valorisation permettra à coup sûr de lutter contre la pauvreté. C'est à juste titre que le Gouvernement Guinéen a réaffirmé depuis 1997 que l'artisanat constitue effectivement une priorité nationale dans la lutte contre la pauvreté. Cependant l'artisanat ne saurait jouer son rôle si le secteur reste inorganisé et mal structuré. Conscients de l'importance de l'organisation et de la structuration du secteur, les organisations interprofessionnelles d'artisans de Kindia, Labé, N'Zérékoré et de Kankan se concertent régulièrement depuis 1998.

Dans le cadre de l'appui à l'initiative internationale pour l'allègement de la dette des pays pauvres, la Guinée s'est engagée à élaborer un document de stratégie de réduction de la pauvreté. Pour permettre aux structures d'artisans de participer au processus d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté, un atelier a été organisé à Labé les 19 et 20 octobre 2001.

Au terme des travaux de cet atelier, les organisations interprofessionnelles d'artisans ont décidé, à l'unanimité, la mise en place du Réseau Guinéen des Organisations d'Artisans (REGOA). Ce réseau entend respecter le principe de la porte ouverte et de la liberté d'adhésion à toute autre organisation interprofessionnelle d'artisans du pays.

Le Réseau poursuit les objectifs ci-après :

- Renforcer la concertation et les échanges d'expériences ;
- Promouvoir et développer l'esprit d'auto promotion des artisans guinéens ;
- Renforcer la participation des artisans au processus de lutte contre la pauvreté ;
- Œuvrer au respect strict des dispositions du Code de l'artisanat et de ses textes d'application ;
- Œuvrer au renforcement de l'organisation et de la structuration de l'artisanat en Guinée.

Fait à Labé, le 20 octobre 2001

Pour la FE.P.A.L

Pour la F.R.A.Ki.

Pour la FE.P.A.N

Pour l'URIPAK

Le Président

Le Trésorier

Le Président

Le Secrétaire  
Administratif

M. Boubacar D.  
DIALLO

M. Kandia BARRY

M. Dominique  
BAVOGUI

M. Koumbaye CONDE

**Plan d'actions du REGOA: periode mai-décembre 2002**

Objectifs	Activités	Groupe cible	Responsables
1. Renforcer le fonctionnement et la connaissance du réseau	1.1 Installer le secrétariat du réseau à Kindia 1.2 Diffuser les règles de fonctionnement 1.3 Editer et publier un dépliant et un CD-Rom	Structures inter-prof. d'artisans	Kandia Barry FRAKi
2. Renforcer les compétences des membres et les échanges	2.1 Organiser des séminaires de formation 2.2 Organiser des ateliers de concertation	Grand public	Gagel, Consultant Haidara Projet 4A/TA
3. Contribuer à la promotion des produits artisanaux	3.1 Organiser une quinzaine commerciale à Conakry	Artisans responsables	Projet 4A/TA /OPDA
4. Renforcer le financement des actions d'appui à l'artisanat	4.1 Rechercher le financement de l'auto organisation 4.2 Organiser une conférence sur les possibilités de collaboration avec les partenaires au développement	Artisans responsables Artisans regroupés Artisans de la Guinée Partenaires au développement	Projet 4A/TA Projet 4A/TA /OPDA/FENAG Projet 4A/TA /OPDA
5. Vulgariser le code de l'artisanat et ses textes d'application	5.1 Organiser des tables rondes et des émissions radio 5.2 Ventiler le stock existant et éditer de nouveaux exemplaires du code	Décideurs et grand public Décideurs et grand public	Comité REGOA Bah Consultant OPDA
6. Participer à la mise en œuvre du DSRP	6.1 Organiser des rencontres trimestrielles avec la cellule suivi évaluation du DSRP	Comité REGOA	Projet 4A/TA Bah Consultant



## Plan d'actions de la Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL)

### **1. Nom et adresse de l'organisation: Fédération Préfectorale des Artisans de Labé (FEPAL)**

BP : 113 Labé

tél. : 51.22.17

E-mail : [ccalabé@sotelgui.net.gn](mailto:ccalabé@sotelgui.net.gn)

### **2 . Responsables :**

- Président : Boubacar Dioucky DIALLO
- Vice – Présidente : Hadja Sadio TOUNKARA
- Secrétaire Administratif : Amadou Tidiane BALDE
- Secrétaire à l'organisation : Oury Baillo KANTE

### **3. Objectifs, composition et dernières réalisations de l'organisation**

#### **3.1 Objectifs:**

L'objectif de la FEPAL, en tant que structure interprofessionnelle, est la défense et la promotion des intérêts socio-économiques et professionnels des artisans et artisanes membres.

#### **3.2 Composition:**

La FEPAL est structuré de la manière suivante:

1. Une Assemblée Générale composée des représentants des organisations membres: 2 représentants pour chaque organisation urbaine et 1 pour chaque organisation rurale.
2. Un Conseil d'administration de 15 membres auxquels s'ajoutent les présidents des commissions techniques de travail.
3. 1 comité de contrôle.
4. 5 commissions techniques de travail :
  - commission conditions - cadres,
  - commission communication-information,
  - commission formation, perfectionnement et alphabétisation,
  - commission financière,
  - commission foire-exposition et commercialisation.

#### **3.3 Dernières réalisations :**

- Recensement général de tous les patrons, maîtres artisans/ artisanes, apprenti(e)s et entreprises artisanes de la commune urbaine de Labé (avril – mai 2001).
- Campagne de sensibilisation dans les Préfectures de Mali, Koumbi, Tougué et Lélouma pour la vulgarisation du code de l'artisanat auprès des artisans de ces Préfectures (août –septembre 2001).
- Appui pour l'acquisition d'une cuve de douze mille (12.000) litres pour le stockage de l'huile de palmiste au bénéfice des groupements de saponification de Labé.
- Contribution à la vulgarisation du code de l'artisanat .

- Sensibilisation des artisans des préfectures de Mali et de Tougué sur l'autopromotion .
- Identification d'une parcelle et négociation auprès des autorités pour son obtention en vue de la construction de la maison de l'artisanat de Labé.

#### **4. Notre programme d'actions en vue de la lutte contre la pauvreté:**

La lutte contre la pauvreté se traduit par la conception et la mise en œuvre de programmes générateurs de revenus et créateurs d'emplois. Dans ce sens, le CCA, en tant que structure interprofessionnelle à but non lucratif s'investit au bénéfice de ses organisations membres. Celles-ci ont mis en place des entreprises communes en vue de mieux rentabiliser les entreprises des artisans et artisanes regroupés. Ces entreprises offrent des produits et services à faible coût aux populations. Notre programme d'action repose essentiellement sur:

- la mise en place d'infrastructures et d'équipements collectifs et individuels;
- l'organisation des artisans et artisanes en vue d'en faire une composante représentative de la société civile capable de défendre ses intérêts et de faciliter l'appui au secteur;
- le renforcement des capacités professionnelles par le biais des formations et perfectionnement débouchant sur une amélioration de la qualité des produits et services, du rendement et de la productivité des entreprises artisanales;
- la recherche de financement pour les fonds de roulement des entreprises et les investissements;
- l'amélioration de l'écoulement des produits et services artisanaux.

#### **4.1 Les problèmes externes** qui empêchent notre structure de contribuer à la réduction de la pauvreté sont de plusieurs ordres; les plus pertinents sont :

- la faiblesse des moyens pour le financement des approvisionnements, des investissements (infrastructures et équipements collectifs), de l'organisation des expositions-vente et foires, de la participation aux foires internationales
- le faible niveau d'organisation à grande échelle (région) pour une plus grande représentativité et promotion des intérêts des artisans;
- la non-vulgarisation du code de l'artisanat dont l'application comporte des avantages indéniables pour le secteur.

#### **4.2 Les actions qui peuvent résoudre ces problèmes sont :**

- Mobiliser les moyens financiers nécessaires pour les investissements (infrastructures, équipements), pour l'approvisionnement et pour la commercialisation des produits et services;
- améliorer la qualification professionnelle des artisans et artisanes;
- poursuivre et renforcer le processus d'auto organisation des artisans;
- vulgariser le code de l'artisanat et ses textes d'application,
- appliquer effectivement et à tous les niveaux les dispositions du code de l'artisanat.

**Titre de l'action: Construction de la Maison de l'Artisanat**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre (FG)</b>
La structure d'artisans dispose d'une « Maison artisanale » propre qui sert de cadre de rencontre, de centre de formation et de perfectionnement, d'espace d'exposition et de vente de produits artisanaux	<p>1.1. Identifier et acheter une parcelle à Labé</p> <p>1.2 Etablir les documents juridiques et élaborer le plan et le devis de la Maison</p> <p>1.3. Construire et équiper la Maison</p>	Artisans et artisanes de Labé	1ère année	Les artisans et artisanes de Labé ont, à travers leur structure, une maison construite, équipée et fonctionnelle	100 millions	5%

**Titre de l'action: Renforcement de l'organisation et de la structuration du secteur de l'artisanat**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre (FG)</b>
1. Renforcer l'auto-organisation des artisans et artisanes	1.1. Sensibiliser les artisans non organisés sur l'autopromotion	Artisans/artisanes des autres préfectures de la région de Labé et des préfectures de Gaoual et de Koundara	1ère année	30% des artisans des autres préfectures de la région sont touchés	2 millions	5%
	1.2 Organiser des séminaires de formation à l'autopromotion (esprit et principes coopératifs)			50% des artisans regroupés ont été formés	10 millions	5%
2. Vulgariser le code de l'artisanat et ses textes d'application	2.1 Organiser des tables rondes et des émissions radio			50% des artisans et décideurs sont informés sur les dispositions légales et réglementaires	10 millions	5%

**Titre de l'action: Alphabétisation fonctionnelle des artisans et formation à l'esprit d'entreprise**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre (FG)</b>
1. Alphabétiser les artisans	1.1 Organiser des cours d'alphabétisation de base et post alphabétisation	Artisans de la région de Labé et des préfectures de Gaoual /Koundara	Durant les 3 ans	600 artisans alphabétisés	10 millions	10%
2. Développer l'esprit d'entreprise	Organiser des formations en esprit d'entreprise	Artisans des 5 préfectures de la région	Durant les 3 ans	5 cours sont réalisés	5 millions	10%

**Titre de l'action: Amélioration du système de commercialisation des produits et services artisanaux**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre FG</b>
1. Avoir accès aux marchés publics et privés	1.1. Organiser un séminaire de formation et d'initiation aux procédures d'appel d'offres	Artisans des 5 préfectures de la région	1ère et 2ème années	20 artisans formés et d'importants marchés obtenus	3 millions	10%
2. Accroître les ventes et relations commerciales	2.1 Participer aux foires nationales sous- régionales, et internationales	Artisans	Durant les 3 ans	3 foires fréquentées	10 millions	10%

## **Plan d'actions de la Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi)**

### **1 . Nom et adresse de l'organisation: Fédération Régionale des Artisans de Kindia (FRAKi)**

Quartier Yéolé Commune Urbaine de Kindia  
tél. : 61.03.78

### **2 . Responsables :**

- Présidente: Mme M'Balia DOUMBOUYA
- Vice – Présidente : Mme Mariama CHERIF
- Trésorier : Kandia BARRY

### **3. Objectifs, composition et dernières réalisations de l'organisation**

#### **3.1 Objectifs:**

La FRAKi, créée, le 22 juin 2001, est une structure interprofessionnelle qui a pour objectifs:

- représenter les artisans de son ressort et défendre leurs intérêts matériels et moraux dans tous les aspects de leurs activités professionnelles;
- appuyer le processus d'auto-organisation des artisans;
- dynamiser les relations interprofessionnelles et les échanges d'expériences;
- renforcer l'esprit d'auto-gestion et d'auto-financement des organisations membres
- offrir un cadre de concertation et d'échanges aux organisations membres;
- assurer la qualification professionnelle des artisans regroupés;
- appuyer la promotion du secteur de l'artisanat par l'organisation de foires, d'expositions et la recherche de marchés publics et privés
- veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives à la promotion et au développement de l'artisanat.

#### **3.2 Composition:**

Les Fédérations membres de la FRAKi sont les suivantes:

- la Fédération Préfectorale des Artisans de Kindia;
- la Fédération Préfectorale des Artisans de Téliélé;
- la Fédération Préfectorale des Artisans de Forécariah

La FRAKi regroupe 47 organisations professionnelles d'artisans comptant 1.486 artisans dont 60% de femmes. Elle est structurée de la manière suivante:

1. Une Assemblée Générale composée des délégués des fédérations membres;
2. Un Conseil d'Administration de sept (7) membres;
3. Un comité de contrôle de trois (3) membres.

#### **3.3 Dernières réalisations :**

- Vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'application dans toutes les préfectures de la région;
- Visites de sensibilisation des autorités préfectorales et régionales pour la prise en compte de l'artisanat dans les programmes de développement et pour l'octroi des marchés publics aux artisans organisés;
- Organisation de cours de formation et de perfectionnement technique en faveur des menuisiers, mécaniciens auto et électriciens bâtiment;
- Participation des artisans aux foires de Conakry;

#### **4. Notre programme d'action en vue de la lutte contre la pauvreté:**

Le programme vise la mise en place d'un système adapté de financement, la qualification professionnelle des artisans, l'amélioration des infrastructures et équipements artisanaux, le renforcement de l'auto-organisation, de l'approvisionnement en matières premières et d'œuvre et l'accroissement de la vente des produits et services artisanaux. Toutes ces actions permettront aux artisans d'améliorer leurs conditions de travail et leur productivité, d'augmenter leurs revenus et donc de lutter contre la pauvreté.

**4.1 Au titre des problèmes externes** qui empêchent notre structure, de contribuer à la réduction de la pauvreté, nous pouvons citer :

- la faiblesse des ressources financières;
- le nonaccès au crédit adapté;
- l'analphabétisme;
- le faible niveau de qualification professionnelle des artisans;
- la méconnaissance et la non-application du code de l'artisanat;
- le nonaccès aux marchés publics et le manque de promotion des produits artisanaux.

**4.2 Pour résoudre ces problèmes**, la FRAKi entend mener les actions suivantes :

- mettre en place une caisse d'épargne et de crédit;
- appuyer les artisans pour le renforcement de leurs capacités professionnelles;
- développer les infrastructures et équipements artisanaux;
- poursuivre et renforcer le processus d'auto-organisation des artisans conformément au code en vigueur;
- assurer un meilleur approvisionnement en matières premières et d'œuvre;
- renforcer la commercialisation des produits et services artisanaux.

**Titre de l'action: Facilitation de l'accès au financement**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre (FG)</b>
1. Renforcer la culture de l'épargne et la gestion du crédit	1.1 Former les artisans à la culture de l'épargne , au montage de projets et de requêtes de financement et à la gestion du crédit,	Artisans/artisanes de la région de Kindia	Durant les 3 ans	5 séminaires sont organisés	10 millions	5%
2. Disposer d'un système de financement plus adapté	2.1 Mettre en place une caisse d'épargne et de crédit à Kindia (réaliser une étude de faisabilité, élaborer les outils de gestion, aménager et équiper le local, mobiliser l'épargne, apporter un fonds pour conforter l'épargne et rechercher un partenaire pour l'appui technique)	Artisans/artisanes de la région de Kindia	1ère année	caisse fonctionnelle	150 millions	10 %

**Titre de l'action**      **Amélioration de la qualification professionnelle des artisans**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre (FG)</b>
1. Assurer le perfectionnement technique des artisans	1.1 Organiser des cours de perfectionnement technique	Artisans/artisanes de la Guinée Maritime	Durant les 3 ans	70 cours sont organisés	50 millions	10%
2. Introduire de nouvelles technologies appropriées	2.1 Vulgariser de nouvelles technologies appropriées	Artisans/artisanes de la Guinée Maritime	Durant les 3 ans	4 technologies introduites (photographie digitale, kiosque démontable, installation antenne parabolique, foyers améliorés)	20 millions	5%
3. Alphabétiser les artisans en français	3.1 Organiser des cours d'alphabétisation de base et post alphabétisation	Artisans/artisanes de la Guinée Maritime	Durant les 3 ans	500 artisans alphabétisés dont 55% de femmes	10 millions	10%
4. Développer l'esprit d'entreprise et assurer la formation en gestion et en marketing	Organiser des séminaires de formation	Artisans/artisanes de la Guinée Maritime	Durant les 3 ans	5 séminaires sont réalisés	10 millions	5%



**Titre de l'action: Amélioration du système de commercialisation des produits et services artisanaux**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre FG</b>
1. Avoir accès aux marchés publics et privés	1.1 Organiser des séminaires de formation sur les techniques de négociation et les procédures d'appel d'offres	Artisans/artisanes de la Guinée Maritime	1ère et 2ème années	2 séminaires sont organisés	5 millions	5%
2. Accroître les ventes et relations commerciales	2.1 Participer aux foires nationales et internationales	Artisanat d'art de la région	Durant les 3 ans 2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> année	1 foire fréquentée par an	10 millions	10%
	2.2 Ouvrir et gérer des vitrines aux sites touristiques de la région	Artisans/artisanes de la région		2 vitrines fonctionnelles et rentables	10 millions	10%

**Titre de l'action: Renforcement de l'organisation et de la structuration du secteur de l'artisanat**

Objectifs	Activités	Groupe cible	Période	Indicateurs	Budget (FG)	Apport propre (FG)
1. Renforcer l'auto-organisation des artisans et artisanes	1. 1. Sensibiliser les artisans non organisés sur l'autopromotion	Artisans/artisanes de la Guinée Maritime	1ère année	30% des artisans des autres préfectures de la région sont touchés	2 millions	10%
	1.2. Organiser des séminaires de formation à l'auto-promotion (esprit et principes coopératifs)	Artisans/artisanes de la Guinée Maritime	Durant les 3 ans		3 millions	10%
	1.3. Organiser des séminaires de formation des élus	Responsables des organisations d'artisans	Durant les 3 ans	2 séminaires ont été organisés	5 millions	5%
	1.4 Organiser des ateliers de concertation et d'échanges entre les structures préfectorales	Responsables des organisations d'artisans	Durant les 3 ans	1 atelier par an	3 millions	5%
2. Vulgariser le Code de l'artisanat et ses textes d'application	2.1 Organiser des tables rondes et des émissions radio; 2.2 Editer et publier le code et ses textes d'application	Artisans et artisanes, décideurs politiques et administratifs de la Guinée Maritime	durant les trois (3) ans	50% des artisans et décideurs sont informés sur les dispositions légales et réglementaires	12 millions	5%

# **Plan d'actions de la Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré** **(FEPAN)**

## **1 . Nom et adresse de l'organisation: Fédération Préfectorale des Artisans de N'Zérékoré (CAN)**

Quartier: N'yé Bourkina Commune de N'Zérékoré  
BP : 152 N'Zérékoré  
tél. : 91.08.19

## **2 . Responsables :**

- Président : Dominique BAVOGUI
- Vice-Président : Sékou SAGNO
- Trésorier : Sékou Mohamed KEITA

## **3. Objectifs, composition et dernières réalisations de l'organisation**

### **3.1 Objectifs:**

L'objectif de la FEPAN, en tant que structure interprofessionnelle, est l'amélioration des conditions de vie des artisans en accompagnant le développement des activités économiques des membres et en défendant leurs intérêts auprès des autorités et partenaires. Pour ce faire, la FEPAN

- représente les artisans membres et défend leurs intérêts matériels et moraux;
- offre un cadre de concertation et d'échanges aux membres;
- renforce l'esprit d'auto prise en charge;
- assure la qualification professionnelles des artisans membres;
- facilite l'accès aux marchés publics;
- assure la promotion des produits artisanaux à travers les expositions, défilés de mode et foires;
- recherche les meilleures conditions de financement des activités artisanales;
- veille à l'application des textes juridiques relatifs à la promotion et au développement de l'artisanat.

### **3.2 Composition:**

La FEPAN est structurée de la manière suivante:

1. Une Assemblée Générale
2. Un Conseil d'Administration de 15 membres
3. Un comité de contrôle de 4 membres

### **3.3 Dernières réalisations :**

- Vulgarisation du code de l'artisanat à N'Zérékoré;
- Sensibilisation des artisans non organisés sur l'auto-promotion;
- Recherche de marchés auprès de Plan Guinée dans le cadre de son programme de construction d'établissements scolaires.
- Récupération de la maison artisanale de N'Zérékoré.

## **4. Notre programme d'action en vue de la lutte contre la pauvreté:**

Le programme d'action repose sur le renforcement de l'auto-organisation, des capacités professionnelles des artisans, du système de financement et d'approvisionnement des

entreprises artisanales et du développement des infrastructures, des équipements et des stratégies commerciales.

**4.1 Les problèmes externes** qui empêchent notre structure, de contribuer à la réduction de la pauvreté sont :

- le faible niveau de formation technique et de gestion;
- l'analphabétisme de la majorité des artisans;
- le manque de voyages d'échanges professionnels;
- l'accès difficile au crédit et aux marchés publics;
- l'utilisation d'équipements vétustes et la précarité des installations;
- le coût élevé des matériels, matières premières et d'œuvre;
- la méconnaissance et la non application du code de l'artisanat;
- le manque de ressources financières pour assurer le bon fonctionnement de notre structure.

**4.2 Les actions qui peuvent résoudre ces problèmes sont :**

- la vulgarisation et l'application effective du code de l'artisanat;
- la mobilisation des moyens financiers pour faciliter l'approvisionnement et les investissements;
- le renforcement du processus d'auto prise en charge;
- l'acquisition d'infrastructures et d'équipements modernes et adaptés;
- la promotion commerciale des produits et services et l'accès aux marchés publics;
- le respect par les décideurs politiques et les services administratifs des dispositions du code de l'artisanat;
- l'amélioration de la qualification professionnelle des artisans et artisanes.

**Titre de l'action: Renforcement de l'organisation et de la structuration du secteur de l'artisanat**

Objectifs	Activités	Groupe cible	Période	Indicateurs	Budget (FG)	Apport propre (FG)
1. Appuyer la création d'organisations professionnelles et inter-professionnelles	1.1 Sensibiliser les artisans sur l'autopromotion	Artisans/artisanes de la région forestière artisans/artisanes regroupés	Durant les 3 ans	40% des artisans de la région sont touchés	5 millions	5%
	1.2 Organiser des séminaires de formation à l'auto-promotion (esprit et principes coopératifs, gestion coopérative)			20 cours sont organisés	10 millions	5%
2. Dynamiser les organisations coopératives	2.1 Former les élus des organisations (animation, approche participative, modération, management d'une structure, élaboration de projets et recherche de financement)	Artisans responsables		20 responsables formés	10 millions	5%
	2.2 Appuyer la mise en place des structures d'artisans au niveau préfectoral et régional			Les artisans ont créé des structures préfectorales et régionale dynamiques	5 millions	5%
3. Vulgariser le code de l'artisanat et ses textes d'application	3.1 Sensibiliser sur le code de l'artisanat 3.2. Organiser des tables rondes et des émissions radio; 3.3 Editer et publier le code et ses textes d'application	Artisans/artisanes, décideurs politiques et administratifs de la région forestière		50% des artisans et décideurs sont informés sur les dispositions légales et réglementaires	20 millions	5%

**Titre de l'action: Amélioration de la qualification professionnelle des artisans**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre (FG)</b>
1. Assurer le perfectionnement technique des artisans	1.1 Organiser des cours de perfectionnement technique	Artisans/artisanes de la région forestière	Durant les 3 ans	10 cours sont organisés	5 millions	10%
2. Introduire de nouvelles technologies appropriées	2.1 Vulgariser de nouvelles technologies appropriées (toupie industrielle, antenne parabolique, fabrication du grillage, fixation motifs de teinture, machine tour bois)	Artisans/Artisanes de la région forestière	Durant les 3 ans	5 nouvelles technologies sont vulgarisées dans la région	10 millions	10%
3. Alphabétiser les artisans	3.1 Organiser des cours d'alphabétisation de base et post alphabétisation	Artisans/artisanes de la région forestière	Durant les 3 ans	500 artisans alphabétisés	10 millions	10%

**Titre de l'action: Facilitation de l'accès au financement**

Objectifs	Activités	Groupe cible	Période	Indicateurs	Budget (FG)	Apport propre (FG)
1. Renforcer la culture de l'épargne et la gestion du crédit	1.1 Former les artisans à la culture de l'épargne , au montage de projets et de requêtes de financement et à la gestion du crédit 1.2 Mettre en place un fonds de facilitation pour l'accès au crédit	Artisans/artisanes de la Région de N'Zérékoré	Durant les 3 ans	10 séminaires sont organisés	100 millions	10%
2. Développer le partenariat avec les institutions financières décentralisées	2.1 Identifier les institutions financières de proximité, s'informer sur leurs conditions de partenariat et établir des protocoles d'accord	Artisans de la région	1ère année	Accord signé		

**Titre de l'action: Amélioration de l'approvisionnement en matériels, matières premières et d'œuvre**

Objectifs	Activités	Groupe cible	Période	Indicateurs	Budget (FG)	Apport propre (FG)
1. Développer et assurer un approvisionnement Régulier et rentable	1.1 Mettre en place des centrales d'achat 1.2 Former les gérants des centrales 1.3 Elaborer des protocoles d'accords avec des fournisseurs	Artisans/ artisanes gérants de centrales	Durant les 3 ans	5 centrales fonctionnelles 10 gérants formés	50 millions	10%

**Titre de l'action: Amélioration du système de commercialisation des produits et services artisanaux**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre FG</b>
1. Renforcer l'accès aux marchés publics et privés	1.1. Organiser des séminaires de formation aux procédures d'appel d'offres et aux techniques de négociation 1.2. Négocier l'obtention des marchés	Artisans/artisanes de la région forestière	Durant les 3 ans	2 séminaires sont organisés et d'importants marchés obtenus	10 millions	5%
2. Accroître les ventes et relations commerciales	2.1 Organiser des défilés de mode 2.2 Participer aux foires nationales et internationales			2 défilés de mode organisés 3 foires fréquentées	5 millions 10 millions	10% 10%



## **Plan d'actions de l'Union Interprofessionnelle des Artisans de Kankan (URIPAK)**

### **1 . Nom et adresse de l'organisation: Union Régionale Interprofessionnelle des Artisans de Kankan (URIPAK)**

**BP** : 181 Kankan

**tél.** : 71.15.30

**E-mail:** [soumah@sotelqui.netgn](mailto:soumah@sotelqui.netgn)

### **2 . Responsables :**

- Président : Youssouf CISSE
- Secrétaire Administratif : Koumbaye CONDE
- Trésorier: Adama DOUMBOUYA

### **3. Objectifs, composition et dernières réalisations de l'organisation**

#### **3.1 Objectifs:**

##### **3.1.1 Objectif global:**

- amélioration des conditions de travail et de vie des artisans et artisanes de Kankan

##### **3.1.2 Objectifs spécifiques:**

- défendre les intérêts matériels et moraux des artisans;
- sensibiliser les artisans à l'auto-promotion;
- assurer la formation des artisans en esprit coopératif, en comptabilité simplifiée et en marketing;
- assurer le perfectionnement technique des artisans et maîtres artisans;
- développer les infrastructures et équipements d'artisans;
- faciliter l'accès au crédit;
- favoriser l'écoulement des produits et services artisanaux;
- faciliter l'accès aux marchés publics;
- négocier avec le service des impôts un allègement fiscal en faveur des artisans;

#### **3.2 Composition:**

L'URIPAK est composée de 28 groupements membres qui évoluent dans les préfectures de Kankan et Siguiri et mobilisent 674 artisans, dont 181 femmes. Elle comprend:

- une Assemblée Générale;
- un Conseil d'Administration;
- des commissions de travail

#### **3.3 Dernières réalisations :**

- Campagne de sensibilisation dans les Préfectures de Kankan, Siguiri (12 corps de métiers touchés), Kouroussa (15 corps de métiers touchés) et Kérouané (5 corps de métiers touchés) sur l'autopromotion ;
- Participation aux foires de Kankan, Kindia et Conakry;
- Participation aux ateliers de concertation entre les structures d'artisans;

- Organisation d'un atelier régional sur le code de l'artisanat et ses textes d'application (octobre 2001).

#### **4. Notre programme d'action en vue de la lutte contre la pauvreté:**

- vulgarisation du code de l'artisanat et ses textes d'applications dans toutes les préfectures de la région de Kankan;
- poursuite de la campagne de sensibilisation des artisans et artisanes sur l'autopromotion;
- formation à l'autopromotion, à l'esprit d'entreprise, au montage des requêtes de financement, à la gestion simplifiée et au marketing
- alphabétisation fonctionnelle des artisans et artisanes;
- organisation des cours de perfectionnement technique;
- amélioration des conditions d'approvisionnement en matériels et matières consommables et du système de commercialisation des produits et services artisanaux;
- ouverture d'une caisse d'épargne et de crédit;
- construction d'une maison de l'artisanat et d'un village artisanal.

#### **4.1 Problèmes externes empêchant notre structure, de contribuer à la réduction de la pauvreté :**

- le manque d'unité des artisans
- la faiblesse du revenu de l'artisan;
- le coût élevé pour l'acquisition des équipements, des matières premières et d'œuvre;
- les difficultés d'accès au crédit;
- l'analphabétisme des artisans;
- les difficultés d'écoulement des produits et services artisanaux et d'accès aux marchés publics.

#### **4.2 Actions censées résoudre les problèmes ci-dessus mentionnés :**

- sensibilisation des artisans sur l'autopromotion;
- diffusion et vulgarisation du code de l'artisanat;
- application effective et réelle du code de l'artisanat;
- mobilisation de ressources financières pour les investissements (infrastructures, équipements), pour l'approvisionnement et pour la commercialisation des produits et services;
- ouverture de centrales d'achat pour les artisans;
- perfectionnement, formation et alphabétisation des artisans;
- création de villages d'artisans;
- octroi de marchés publics et promotion des produits artisanaux par la publicité, les défilés de mode, les foires.

**Titre de l'action: Renforcement de l'organisation et de la structuration du secteur de l'artisanat**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre (FG)</b>
1. Renforcer l'auto organisation des artisans et artisanes	1. 1. Sensibiliser les artisans et artisanes sur l'auto promotion	Artisans/artisanes de la Haute Guinée	Durant les 3 ans	500 artisans de la région sont touchés	5 millions	5%
	1.2. Organiser des séminaires de formation à l'esprit d'auto-promotion	Artisans/ artisanes regroupés	Durant les 3 ans	20 séminaires sont organisés	10 millions	5%
	1.3. Appuyer la mise en place des structures d'artisans au niveau préfectoral et régional	Groupements d'artisans	2ème année		5 millions	5%
2. Vulgariser le code de l'artisanat et ses textes d'application	2.1 Organiser des tables rondes et des émissions radio  2.2 Traduire en N'KO, éditer et publier le code et ses textes d'application	Décideurs politiques et administratifs, intervenants artisans (es) de la Région de la Haute Guinée	Durant les 3 ans	Les artisans ont crée des structures préfectorales et régionale dynamiques  50% des artisans et décideurs sont informés sur les dispositions légales et réglementaires	20 millions	5%

**Titre de l'action: Amélioration de la qualification professionnelle des artisans**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre (FG)</b>
1. Assurer le perfectionnement technique des artisans	1.1 Organiser des cours de perfectionnement technique	Artisans/artisanes de la Haute Guinée	Durant les 3 ans	50 cours sont organisés	30 millions	10%
2. Développer l'esprit d'entreprise et améliorer les capacités de gestion des entreprises artisanales	2.1 organiser des séminaires de formation (esprit d'entreprise, montage requête de financement, gestion simplifiée, marketing)	Artisans/artisanes de la Haute Guinée	Durant les 3 ans	20 séminaires sont réalisés	50 millions	5%
3. Alphabétiser les artisans	3.1 Organiser des cours d'alphabetisation de base et post alphabetisation	Artisan/artisanes de la Haute Guinée	Durant les 3 ans	500 artisans alphabétisés en N'KO et en français	15 millions	10%

**Titre de l'action: Amélioration du système de commercialisation des produits et services artisanaux**

<b>objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre FG</b>
1. Avoir accès aux marchés publics et privés	1.1. Organiser des séminaires de formation et d'initiation aux procédures d'appel d'offres et aux techniques de négociation 1.2. Négocier l'obtention des marchés publics et privés	Artisans des préfectures de la région de Kankan  Artisans/ artisanes	1 sémi- naire par an  Durant les 3 ans	2 séminaires sont organisés et d'importants marchés obtenus	10 millions	5%
2. Accroître les ventes et relations commerciales	2.1 Organiser des défilés de mode 2.2 Participer aux foires nationales et internationales	Artisans/ artisanes  Artisans/ artisanes	Durant les 3 ans	1 défilé est organisé chaque année  2 foires fréquentées par an	5 millions  20 millions	10%  10%

**Titre de l'action Amélioration de l'approvisionnement en matériels, matières premières et d'œuvre**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre (FG)</b>
1. Développer et diversifier l'approvisionnement	1.1 Ouvrir et approvisionner une grande centrale d'achat	Artisans et artisanes membres des organisation d'auto-promotion	1ère année	une centrale opérationnelle et capable de satisfaire les besoins des artisans	20 millions	10%

**Titre de l'action: Développement des Infrastructures et Equipements d'Artisans**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre (FG)</b>
1. La structure d'artisans dispose d'une « Maison artisanale » propre qui sert de cadre de rencontre, de centre de formation et de perfectionnement, d'espace d'exposition et de vente de produits artisanaux	1.1. Identifier, négocier l'acquisition de la parcelle auprès de la commune  1.2. Etablir les documents juridiques appropriés, élaborer le plan et le devis et construire la maison  1.3. Equiper la maison	Artisans et artisanes de Kankan	1ère année	Les artisans et artisanes de Kankan ont, à travers leur structure, une maison construite, équipée et fonctionnelle	60 millions	5%

## Plan d'actions de la Fédération Préfectorale des Artisans de Mamou (FEPAMA)

### 1. Nom et adresse de l'organisation : Fédération Préfectorale des Artisans de Mamou (FEPAMA)

BP :28 Mamou

Tel :68-02-36

E-mail : [gtz4ata@sotelgui.net.gn](mailto:gtz4ata@sotelgui.net.gn)

### 2. Responsables:

- Président : Mamadou Baïlo BALDE
- Vice-Présidente : Hadja Fatoumata Noumou CAMARA
- Secrétaire administratif : Abdoulaye BARRY
- Trésorier : Néné Mariama BARRY

### 3. Objectif, composition et réalisations de l'organisation

#### 3.1 Objectif général :

La FEPAMA est une organisation à but non lucratif et à caractère coopératif, créée pour la défense des intérêts socio-économiques et professionnels des artisans et artisanes membres.

#### 3.1.1 Objectifs spécifiques :

- Favoriser la promotion professionnelle des artisans ;
- Améliorer la rentabilité des entreprises individuelles, la qualité des produits et services artisanaux ;
- Faciliter l'accès au financement ;
- Favoriser l'écoulement des produits et services artisanaux ;
- Augmenter la productivité des entreprises artisanales.

#### 3.2 Composition :

La FEPAMA se compose de la façon suivante :

1. Une Assemblée Générale constituée par les représentants des organisations membres : 2 représentants par chaque organisation ;
2. Un Conseil d'Administration de 15 membres
3. Un comité de contrôle de 5 membres.

#### 3.3 Réalisations de l'organisation :

- Recensement général de tous les artisans et artisanes et leurs entreprises au niveau de la commune urbaine de Mamou ;
- Formation des formateurs internes en alphabétisation fonctionnelle ;
- Organisation d'un séminaire en esprit d'entreprise ;
- Participation aux journées de concertation entre les structures interprofessionnelles (REGOA) à N'Zérékoré ;
- Contribution à la vulgarisation du code de l'artisanat.

#### **4. Notre programme d'action en vue de la lutte contre la pauvreté :**

La lutte contre la pauvreté s'inscrit dans une logique de mise en place des programmes créateurs d'emplois afin d'accroître le revenu.

La FEPAMA étant une association à but non lucratif cherche à promouvoir le secteur de l'artisanat à travers ses organisations membres.

Notre programme d'action repose essentiellement sur :

- La mise en place des organisations nouvelles et le renforcement de celles déjà existantes ;
- L'amélioration de la qualité des produits et services artisanaux ;
- L'accès au crédit des artisans ;
- Un approvisionnement régulier ;
- L'amélioration de l'écoulement des produits et services artisanaux.

#### **4.1 Les problèmes externes qui empêchent notre structure de contribuer à la réduction de la pauvreté :**

- La faiblesse de l'organisation ;
- Le manque de la culture d'épargne et de crédit ;
- La faiblesse du revenu des artisans ;
- La concurrence déloyale des produits importés.

#### **4.2 Les actions qui peuvent résoudre ces problèmes sont :**

- Renforcer l'organisation du secteur de l'artisanat ;
- Améliorer la qualification professionnelle des artisans ;
- Favoriser l'accès au financement pour les artisans ;
- Augmenter la productivité des biens et services.



**Titre de l'action : Renforcer l'organisation et la structuration du secteur de l'artisanat**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre en FG</b>
1. Renforcer l'auto organisation des artisans(e)s.	1.1 Sensibiliser les artisans non organisés en milieu urbain et rural de la région.	50% des artisans non organisés sont touchés à travers 20 séances de sensibilisation.	Artisans ruraux et urbains de la région de Mamou.	Durant les 3 ans	3 millions	5%
	1.2 Organiser des séminaires de formation sur l'esprit coopératif.	40% des artisans regroupés(dont 60 % de femmes) sont formés à travers 30 séminaires en esprit coopératif.		Durant les 3 ans	4 millions	5%
2. Vulgariser le Code de l'artisanat et ses textes d'application	2.1 Organiser des tables rondes et des émissions radio;	50% des artisans et décideurs sont informés sur les dispositions légales et réglementaires	Décideurs politiques et administratifs, intervenants artisans de la région	Durant les 3 ans	14 millions	5%
	2.2 Traduire, éditer et publier le code et ses textes d'application					

**Titre de l'action : Renforcer les capacités des artisans**

Objectifs	Activités	Indicateurs	Groupe cible	Période	Budget (FG)	Apport propre en FG
1. Assurer le perfectionnement technique des artisans et la vulgarisation de nouvelles technologies.	1.1 Organiser des cours de perfectionnement technique. 1.2 Introduire de nouvelles technologies	20 cours sont organisés ; 500 artisans sont formés.  2 nouvelles technologies sont introduites	Artisans/artisanes de la région de Mamou	Les 2 dernières années.	12 millions	10%
2. Alphabétiser les artisans.	2.1. Organiser des cours d'alphabétisation.	700 artisans(e)s alphabétisés.		Durant les 3 ans	7 millions	10%
3. Développement de l'esprit d'entreprise	3.1 Organiser des formations en esprit d'entreprise.	8 cours sont organisés ; 150 artisans formés dont 60% de femmes		3 <sup>ème</sup> année	8 millions	5%

**Titre de l'action : Amélioration de l'approvisionnement en matériels, matières premières et d'œuvre**

Objectifs	Activités	Indicateurs	Groupe cible	Période	Budget (FG)	Apport propre en FG
1. Développer et diversifier l'approvisionnement et l'équipement collectifs	1.1 Mettre en place des centrales d'achat 1.2 Installer des équipements collectifs	3 centrales d'achat sont ouvertes et fonctionnent correctement ; 1 équipement est opérationnel et rentable	Artisans/artisanes de la région  Artisans de Mamou	Année 3	40 millions	10%

**Titre de l'action : Amélioration du système de commercialisation des produits et services artisanaux**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre en FG</b>
1. Avoir accès aux marchés publics et privés.	1.1.Organiser des séminaires de formation et d'initiation aux procédures d'appel d'offre.	2 séminaires sont organisés.	Artisans du bâtiment	Année 1 et 2	3 millions	5%
2. Améliorer la promotion des produits artisanaux	2.1 Participer aux foires nationales et internationales	3 foires fréquentées	Artisans de la région	Tous les ans	6 millions	10%

## Plan d'actions de la Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG)

### **1. Nom et adresse de l'organisation : Fédération Nationale des Artisans de Guinée (FENAG)**

**BP :** 3136 Conakry

**Tel :** 11 21.11.38

**E-mail :** opda@sotelgui.net.gn

### **2. Responsables**

- Président : Elhadj Boubacar FOFANA
- Vice-Président : Naby Moussa TOURE
- Trésorier : Ibrahima CAMARA

### **3. Objectif, composition et réalisations de l'organisation**

#### **3.1 Objectifs**

La FENAG entend promouvoir les intérêts des artisans et des entreprises artisanales dans les différentes disciplines de l'activité économique, sociale et culturelle. Pour ce faire, elle doit :

- Coopérer à la formulation et à la mise en œuvre de la politique de développement du secteur
- Faciliter l'obtention de toutes informations requises par les services publics et la tenue de répertoire et de registre des artisans ;
- Organiser les artisans et les regrouper dans des organisations d'autopromotion ;
- Veiller à la moralisation de l'activité artisanale ;
- Aider les artisans à améliorer les méthodes de production et de gestion de leurs affaires, ainsi que la qualité des biens et services livrés aux clients ;
- Encourager et valoriser la formation professionnelle des membres et du personnel des entreprises des membres ;
- Représenter les artisans auprès des pouvoirs publics, des organismes régionaux, nationaux et internationaux.

#### **3.2 Composition**

Le bureau exécutif de la FENAG est composé de 15 membres auxquels s'ajoutent les 8 présidents des Fédérations Régionales, ce qui fait un total de 23 membres.

#### **3.3 Dernières réalisations de l'organisation**

- Organisation d'un séminaire national sur la formation des élus d'organisations professionnelles artisanales en collaboration avec le BIT, en novembre 2001 à Conakry ;
- Campagne de sensibilisation et d'information sur le code de l'artisanat dans les 5 communes de Conakry ;
- Appui à la participation des artisans à la foire internationale AIA de Conakry en février 2002 ;
- Campagne de sensibilisation des artisans sur l'organisation et la structuration du secteur ;

- Participation à l'assemblée générale extraordinaire de la Confédération des Artisans de l'Afrique de l'Ouest.

#### **4. Notre programme d'actions en vue de la lutte contre la pauvreté**

- a) Appui au développement des synergies par filières entre les artisans afin de démultiplier la création de micro et petites entreprises ;
- b) Appui à la formation et au perfectionnement des artisans en vue d'améliorer leur savoir faire, ce qui permettra de créer des revenus réguliers ;
- c) Amélioration de la production de biens et services destinés à la consommation, ce qui contribue à la réduction de la sortie des devises, à l'accroissement des exportations, sources de devises nécessaires pour la balance de paiement.

##### **4.1 Les problèmes externes qui empêchent notre structure de contribuer à la réduction de la pauvreté :**

- Manque d'implication de notre structure aux instances de prises de décisions ;
- Faible prise en compte du secteur de l'artisanat dans le cadre des investissements publics,
- Manque de financement du secteur de l'artisanat ;
- Difficultés liées à l'approvisionnement en matières premières et d'œuvre ;
- Manque d'infrastructures pour le développement du secteur de l'artisanat ;
- Faible appui au niveau des initiatives d'innovation et de design ;
- Manque d'une clarification des rôles, tâches et attributions entre le secteur privé et les structures d'encadrement de l'Etat ;
- Dispersion des synergies par manque de coordination des structures d'appui et d'encadrement ;

##### **4.2 Les actions qui peuvent résoudre ces problèmes sont :**

- Implication des artisans aux instances de prise de décisions concernant le secteur;
- Appui à la structuration des organisations d'autopromotion ;
- Prise en compte du secteur de l'artisanat dans les investissements publics ;
- Création d'infrastructures artisanales et d'équipements collectifs ;
- Mobilisation de l'épargne par les artisans ;
- Création de sociétés de caution mutuelle d'épargne et de crédit ;
- Création de centrales d'approvisionnement en matières premières et d'œuvre ;
- Appui technique aux initiatives innovatrices et de design .

## Fédération Nationale des Artisans de Guinée

### Titre de l'action: Renforcement de l'organisation et de la structuration du secteur de l'artisanat

Objectifs	Activités	Groupe cible	Période	Indicateurs	Budget (FG)	Apport propre (FG)
1. Renforcer l'auto organisation des artisans et artisanes de la région de Conakry	1.1 Sensibiliser les artisans et artisanes sur l'auto promotion	Artisans/artisanes de la région de Conakry	Durant les 3 ans	2000 artisans (es) de la Région sont touchés	10 millions	5%
	1.2 Organiser des séminaires de formation à l'esprit d'auto promotion	Artisans/ artisanes regroupés	Durant les 3 ans	20 séminaires sont organisés	10 millions	5%
	1.3 Appuyer la mise en place des structures d'artisans au niveau communal et régional	organisations professionnelles d'artisans (es)	2ème année		4 millions	5%
2. Vulgariser le Code de l'artisanat et ses textes d'application	2.1 Organiser des tables rondes et des émissions radio; 2.2 Editer et publier le code et ses textes d'application	décideurs politiques et administratifs, intervenants artisans (es) Région de Conakry	Durant les 3 ans	les artisans ont créé des structures préfectorales et régionale dynamiques 50% des artisans et décideurs sont informés sur les dispositions légales et réglementaires	20 millions	5%

**Titre de l'action : Amélioration de l'approvisionnement en matières premières et d'œuvre**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre en FG</b>
1. Développer l'approvisionnement autogéré	<p>1.1 Réaliser une étude de faisabilité</p> <p>1.2 Former les gérants et élaborer les outils de gestion</p> <p>1.3 Mettre en place des magasins régulateurs</p>	<p>Une étude est disponible avec de bons résultats</p> <p>Gérants compétents et outils adaptés</p> <p>2 magasins sont ouverts et fonctionnels (un dépôt de bois pour les menuisiers, et une mercerie pour la filière textile)</p>	Artisans/artisanes de la région de Conakry	Année 2	80 millions	10%

**Titre de l'action: Développement des infrastructures et équipements d'artisans**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre (FG)</b>
1. Les artisans et artisanes disposent et gèrent eux-mêmes un village artisanal et des ateliers modèles communs	<p>1.1. Négocier l'acquisition d'un terrain auprès des autorités</p> <p>1.2. Construire le village artisanal</p>	Artisans et Artisanes de Conakry	3ème Année	Village construit, équipé et fonctionnel	180 millions	5%

**Titre de l'action : Amélioration du système de commercialisation des produits et services artisanaux**

<b>Objectifs</b>	<b>Activités</b>	<b>Indicateurs</b>	<b>Groupe cible</b>	<b>Période</b>	<b>Budget (FG)</b>	<b>Apport propre en FG</b>
1. Avoir accès aux marchés publics et privés.	1.1.Organiser des séminaires de formation aux techniques de négociation et d'initiation aux procédures d'appel d'offre.	3 séminaires sont organisés.	Artisans et artisanes de Conakry	Durant les 3 ans	10 millions	5%
2. Améliorer la promotion des produits artisanaux.	2.1 Organiser des foires artisanales et participer aux foires internationales	2 foires artisanales organisées; 3 foires internationales fréquentées	Artisans et artisanes de la Guinée	Chaque année	80 millions	10%
	2.2 Organiser des défilés de mode et des concours de meilleur produit artisanal par filière	2 défilés et concours sont organisés	Artisans et artisanes de la Guinée	Années 2 et 3	20 millions	10%



**Titre de l'action : Facilitation de l'accès au financement des entreprises artisanales**

Objectifs	Activités	Indicateurs	Groupe cible	Période	Budget (FG)	Apport propre en FG
1. Renforcer la culture de l'épargne et de la gestion du crédit.	1.1 Sensibiliser les artisans à la culture de l'épargne	10 séances sont organisés.	Artisans/ artisanes de la région	Pendant les 3 ans.	1 millions	5%
	1.2 Former les artisans au montage des projets et de requêtes de financement	5 séminaires organisés			10 millions	5%
	1.3 Former les artisans à la gestion du crédit.	5 séminaires de formation réalisées			10 millions	5%
2. Développer le partenariat avec les Institutions financières.	2.1 Identifier les Institutions financières, s'informer sur leurs conditions de partenariat et établir des protocoles d'accords.	2 ateliers sont organisés et 3 protocoles d'accord signés	Artisans/ artisanes	Durant 3 ans	5 millions	5%
	2.2 Appuyer la mise en place du fonds de développement des activités artisanales	une action pilote est opérationnelle à Conakry	Artisans/ artisanes	2ème et 3 <sup>ème</sup> années	100 millions	10%

**Titre de l'action : Alphabétiser les artisans**

Objectifs	Activités	Indicateurs	Groupe cible	Période	Budget (FG)	Apport propre en FG
1. Alphabétiser les artisans.	1.1. Organiser des cours d'alphabétisation.	1000 artisans alphabétisés.	Artisan/artisanes	Durant les 3 années.	10 millions	10%

## Récapitulation des plans d'actions

Les titres comme les objectifs seront libellés de façon très sommaire de manière à faire ressortir l'essentiel des attentes. Pour les détails voir les plans d'actions en annexe.

Organisations d'artisans	Objectifs
<b>Infrastructures et équipements:</b>	
FEPAL Labé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison artisanale</li> </ul>
URIPAK Kankan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maison artisanale</li> </ul>
FENAG Conakry	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Village artisanal</li> </ul>
<b>Organisation et structuration de l'artisanat:</b>	
FEPAL Labé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-organisation des artisans</li> </ul>
FEPAL Labé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgarisation du code de l'artisanat</li> </ul>
FRAKi Kindia	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-organisation des artisans</li> </ul>
FRAKi Kindia	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgarisation du code de l'artisanat</li> </ul>
FEPAN N'Zérékoré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'organisations professionnelles et interprofessionnelles</li> </ul>
FEPAN N'Zérékoré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dynamisation des organisations coopératives</li> </ul>
FEPAN N'Zérékoré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgarisation du code de l'artisanat</li> </ul>
URIPAK Kankan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-organisation des artisans</li> </ul>
URIPAK Kankan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgarisation du code de l'artisanat</li> </ul>
FEPAMA Mamou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-organisation des artisans</li> </ul>
FEPAMA Mamou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgarisation du code de l'artisanat</li> </ul>
FENAG Conakry	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Auto-organisation des artisans</li> </ul>
FENAG Conakry	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgarisation du code de l'artisanat</li> </ul>
<b>Qualification professionnelle des artisans:</b>	
FEPAL Labé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alphabétisation des artisans</li> </ul>
FEPAL Labé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation à l'esprit d'entreprise</li> </ul>
FEPAL Labé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation en marketing</li> </ul>
FRAKi Kindia	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perfectionnement technique des artisans</li> </ul>
FRAKi Kindia	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Introduction de nouvelles technologies appropriées</li> </ul>
FRAKi Kindia	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alphabétisation des artisans</li> </ul>
FRAKi Kindia	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation à l'esprit d'entreprise et au marketing</li> </ul>
FEPAN N'Zérékoré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perfectionnement technique des artisans</li> </ul>
FEPAN N'Zérékoré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vulgarisation de nouvelles technologies appropriées</li> </ul>
FEPAN N'Zérékoré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alphabétisation des artisans</li> </ul>
URIPAK Kankan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perfectionnement technique des artisans</li> </ul>
URIPAK Kankan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'esprit d'entreprise et amélioration des capacités de gestion</li> </ul>
URIPAK Kankan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alphabétisation des artisans</li> </ul>

FEPAMA Mamou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Perfectionnement technique des artisans</li> <li>• Introduction de nouvelles technologies</li> <li>• Alphabétisation des artisans</li> <li>• Développement de l'esprit d'entreprise</li> </ul>
<b>Accès au financement:</b>	
FRAKi Kindia	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture de l'épargne et gestion du crédit</li> <li>• Système de financement plus adapté</li> </ul>
FEPAN N'Zérékoré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture de l'épargne et gestion du crédit</li> <li>• Partenariat avec les institutions financières</li> </ul>
FENAG Conakry	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture de l'épargne et gestion du crédit</li> <li>• Partenariat avec les institutions financières</li> </ul>
<b>Approvisionnement en matières premières et d'œuvre:</b>	
FENAG Conakry	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'approvisionnement</li> </ul>
FEPAN N'Zérékoré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et diversification de l'approvisionnement</li> </ul>
URIPAK Kankan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et diversification de l'approvisionnement</li> </ul>
FEPAMA Mamou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement et diversification de l'approvisionnement</li> <li>• Equipement collectif</li> </ul>
<b>Commercialisation des produits artisanaux:</b>	
FEPAL Labé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux marchés publics</li> <li>• Accroissement des ventes et des relations commerciales</li> </ul>
FRAKi Kindia	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux marchés publics</li> <li>• Accroissement des ventes et des relations commerciales (foires et vitrines artisanales)</li> </ul>
FEPAN N'Zérékoré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux marchés publics</li> <li>• Accroissement des ventes et des relations commerciales</li> </ul>
URIPAK Kankan	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux marchés publics</li> <li>• Accroissement des ventes et des relations commerciales</li> </ul>
FEPAMA Mamou	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux marchés publics</li> <li>• Promotion des produits artisanaux</li> </ul>
FENAG Conakry	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux marchés publics</li> <li>• Organisation foires artisanales et défilés de mode</li> </ul>